

Entretien avec Matteo Cocchi, le nouveau président de la CCPCS →

La sécurité est un investissement

Lors de l'assemblée annuelle de la Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), Matteo Cocchi (commandant de la police cantonale du Tessin) a été nommé président, succédant ainsi à Mark Burkhard, commandant de la police cantonale de Bâle-Campagne. Un poste prestigieux qui est occupé pour la deuxième fois par un commandant tessinois. Le premier était le commandant Giorgio Lepri, de 1966 à 1969. Dans une interview accordée à *police*, il nous parle de ses projets.

Interview : Edy Pironaci ; photos : Police cantonale tessinoise



Interview

Matteo Cocchi a déjà occupé plusieurs postes prestigieux au sein de la CCPCS. Depuis octobre 2013, il en était le vice-président et était responsable du domaine «Police de sécurité¹» au sein du comité. De 2013 à 2024, il a représenté la Confédération au sein du réseau européen ATLAS² et a dirigé les cours pour les agents des groupes spéciaux au sein de l'ISP (Institut suisse de police).

Le président Matteo Cocchi prend sa fonction dans une phase historique très complexe et, pourrait-on même dire, délicate. Par exemple, la menace des terroristes, qui commettent des attentats isolés, est revenue au premier plan ces derniers temps. Les flux migratoires de personnes provenant de zones de conflit et de pauvreté sont également très préoccupants, en particulier là où il n'y a pas d'intégration ou lorsque les migrants et leurs compatriotes de la deuxième génération (ce phénomène ne semble heureusement pas encore connu en Suisse) se regroupent en bandes criminelles qui commettent des crimes très facilement et vont même très souvent jusqu'à attaquer la police qui intervient pour rétablir l'ordre ou pour traduire les criminels en justice. À tout cela et à bien d'autres choses encore, il faut ajouter les activités des organisations criminelles qui ne connaissent plus de frontières depuis de nombreuses années et qui touchent également la Suisse, notamment dans le trafic de drogue et le blanchiment d'argent, mais aussi comme base logistique à partir de laquelle il est possible d'opérer «en toute tranquillité» dans le reste du monde. Certes, la lutte contre les organisations criminelles relève de la com-

pétence des autorités de poursuite pénale de la Confédération, mais les cantons ont un rôle important à jouer dans ce domaine et sont encouragés à le faire.

Dans ce contexte complexe, où de nombreuses forces de police suisses sont également confrontées à une surcharge de travail et à une pénurie de personnel, la Suisse est appelée à gérer tout ce qui se passe à l'intérieur de ses frontières, en tenant compte d'un contexte international très dynamique qui peut engendrer quotidiennement des problèmes de sécurité intérieure.

Monsieur le président Matteo Cocchi, commençons par vous demander ce que vous pensez de ce rôle prestigieux au sein de la CCPCS, qui est certainement une source de fierté pour le corps de police et pour nous tous au Tessin.

C'est un honneur d'assumer la présidence de la CCPCS et une responsabilité que j'ai acceptée avec détermination. Mon objectif sera de représenter au mieux tous les corps de police



Le commandant Matteo Cocchi devant le commandement de la police cantonale tessinoise.

cantonaux de Suisse et de veiller à ce que leur travail soit dûment apprécié et soutenu. Le contexte actuel nous place face à des défis importants, mais je suis convaincu que nous pourrions les relever avec succès grâce à la coopération entre les différents corps de police et à l'engagement constant de tous. Dans ce contexte, la coopération et l'échange d'expériences sont les bases qui nous permettront de poursuivre sur la voie que nous avons empruntée ces dernières années.

Cette nouvelle fonction impliquera certainement pour vous de nombreuses contraintes, tant au niveau de votre engagement en termes de temps que des réponses concrètes à apporter aux principaux objectifs poursuivis par la CCPCS. Comment vous êtes-vous organisé ou allez-vous vous organiser entre votre fonction de commandant de la police tessinoise et celle de président de la CCPCS? La présidence de la CCPCS est une fonction de coordination et de représentation qui complète ma fonction de commandant de la police cantonale. Je poursuis ainsi les tâches que j'ai assumées jusqu'à l'année dernière et qui m'ont également occupé en dehors des frontières cantonales.

Les principaux objectifs de la CCPCS sont les suivants : promouvoir les échanges, les opinions, les expériences et la coopération entre les corps de police suisses, définir une doctrine et des stratégies communes, offrir une formation initiale et continue adaptée aux besoins et exploiter les synergies dans tous les domaines du travail policier. Sur la base de ces objectifs fondamentaux, dans lequel de ces domaines pensez-vous qu'il faudrait investir davantage de ressources et quelles sont vos priorités ?

Tous ces domaines sont essentiels, mais je pense que la formation et la coopération entre les forces de police sont prioritaires. Les défis actuels en matière de sécurité sont de plus en plus complexes et, compte tenu de la grande

mobilité de la criminalité, ils nécessitent une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués. En outre, investir dans la formation signifie doter nos agents des outils et des compétences nécessaires pour faire face aux menaces actuelles et futures de manière professionnelle et efficace. Cet objectif a été atteint grâce au projet d'harmonisation de la formation initiale sur deux ans, qui est désormais une réalité bien établie et reconnue. Le prochain défi consistera à mettre en œuvre une approche harmonisée de la formation à la gestion à plusieurs niveaux. Un projet pour lequel l'ISP collabore activement avec la CCPCS.

L'un des sujets les plus urgents dont on parle depuis des années et qui a du mal à démarrer, en partie à cause du fédéralisme suisse, mais aussi à cause des freins liés à la protection des données, est la création d'une base de données suisse unique à laquelle tous les

policiers auraient accès et qui permettrait de recueillir toutes les informations sur les personnes qui, pour une raison ou une autre, ont affaire à la police en Suisse.

Comment abordez-vous ce problème qui existe depuis longtemps et envisagez-vous d'une manière ou d'une autre d'accélérer cette indispensable nécessité ?

La résolution du problème de l'échange d'informations policières nécessite des travaux à deux niveaux différents: le niveau technico-informatique et le niveau législatif. Alors que les projets au premier niveau ont déjà été lancés et vont dans la bonne direction, la situation est différente au second niveau. Ici, tout dépend du timing technique des décisions politiques et judiciaires. En ce qui concerne le cadre juridique, il y a en effet trois « variantes parallèles » qui peuvent être suivies: la fédérale avec la création d'une base juridique appropriée, l'intercantonale par la

création d'un concordat spécifique, la cantonale avec l'adaptation des bases juridiques au sein des lois cantonales de police.

À chaque niveau de la politique fédérale et cantonale, on entend parler avec une certaine insistance de mesures de réduction des dépenses qui n'épargnent pas le secteur de la sécurité et en particulier la police. En effet, le Conseil fédéral a décidé d'alléger les finances fédérales de 180 à 200 millions de francs sur la période 2026–2028, dont 100 millions dans le domaine du recrutement. Les politiciens tessinois se sont également engagés dans cette direction, d'une part avec d'importantes mesures d'économie qui concernent également le personnel, et d'autre part avec l'initiative populaire interpartis qui demande de limiter le personnel de l'État à 1,3 % de la population. Comment jugez-vous cette politique de sécurité et que souhaitez-vous dire aux instances politiques fédérales et cantonales en ce qui concerne la réduction des effectifs de la police ?

La sécurité est un investissement et non un coût. S'il est clair que l'équilibre financier est une priorité pour les autorités politiques, il est tout aussi important de s'assurer que les forces de police disposent des moyens nécessaires pour travailler efficacement et faire face aux nouvelles missions qui découlent également de l'évolution rapide de la société et, par conséquent, de la criminalité. Une réduction linéaire des ressources consacrées à la sécurité pourrait avoir des conséquences négatives à long terme. Il est important de trouver le bon compromis entre la viabilité financière et la garantie de la sécurité publique, tout en assurant le bon renouvellement des générations et la continuité du personnel disponible.

Une stratégie permettant d'atténuer quelque peu le problème de la pénurie de ressources, en particulier dans le domaine des enquêtes

« La sécurité est un investissement et non un coût. »

« Je pense que la formation et la coopération entre les forces de police sont prioritaires. »

d'une certaine complexité, pourrait consister à unir les forces entre la Confédération et les cantons lorsque les enquêtes ont des intérêts communs. En fait, les enquêteurs fédéraux et cantonaux travaillent sur les mêmes enquêtes, qui ont pour but de démanteler des organisations criminelles qui débordent également sur le territoire des cantons et des communes. Que pensez-vous de cette approche et pensez-vous qu'il soit juste d'unir les forces pour lutter contre la criminalité au sommet de sa hiérarchie plutôt que de continuer à concentrer toutes les forces de police cantonales ou communales sur la « criminalité de rue » ?

La coopération entre la Confédération et les cantons est établie depuis plusieurs années déjà. En témoignent les différentes enquêtes et les interventions intercantionales permanentes de soutien à la sécurité, auxquelles la police cantonale a toujours participé. Les organisations criminelles opèrent sans frontières et la réponse des autorités doit être tout aussi coordonnée. La coopération dans le cadre d'enquêtes à grande échelle permet donc d'utiliser au mieux l'expertise et les ressources disponibles et d'accroître l'efficacité de la lutte contre la criminalité. Il est important que cela se fasse dans le cadre des compétences de chacun et, au fil des années, la police cantonale a toujours encouragé cette pratique, même en dehors de ses frontières.

Dans une interview récente, le procureur général de la Confédération Stefan Blättler et l'ancienne directrice de Fedpol Nicoletta della Valle ont tous deux tiré la sonnette d'alarme sur le danger croissant et le nombre de poursuites judiciaires dans le domaine du terrorisme et des activités des organisations criminelles, qui sont de plus en

plus violentes dans les pays voisins. Dans ce contexte, il a été clairement indiqué que le ministère public fédéral et la police fédérale ne sont pas suffisamment équipés et qu'ils ont par conséquent besoin de ressources et de personnel supplémentaires. Quelle est la position de la CCPCS face à cet avertissement ?

Il s'agit d'évaluations internes du Ministère public de la Confédération et de Fedpol. Pour sa part, la CCPCS continuera à collaborer étroitement avec les autorités fédérales dans son domaine de compétence afin de garantir une réponse adéquate aux nouvelles menaces.

Le 5 janvier 2025, un ressortissant togolais a été arrêté à la frontière entre l'Italie et le Tessin, à Chiasso, pour son implication présumée dans les événements du 3 janvier à Bergame/I, au cours desquels un immigrant gambien a été tué. Cet événement montre clairement les dangers du Tessin et du reste de la Suisse, notamment en ce qui concerne la facilité avec laquelle les criminels passent d'un pays à l'autre. Dans ce cas, les contrôles ont fonctionné et le meurtrier présumé a été traduit en justice. Selon vous, l'organisation actuelle de la sécurité intérieure et des contrôles aux frontières permet-elle de faire face à ces menaces avec un certain degré de sécurité et de régularité ?

L'arrestation de Chiasso montre l'efficacité de la coopération internationale et du travail de la police. Il est toutefois important de se rappeler que le risque zéro n'existe pas. La lutte contre la criminalité transfrontalière nécessite une surveillance constante et un échange d'informations continu avec les partenaires internationaux, en particulier dans un canton frontalier comme le Tessin.

Ces dernières années, des responsables politiques suisses ont décidé d'organiser dans notre pays des événements de portée internationale qui ont un impact important dans le domaine de la sécurité intérieure. Je pense notamment à l'Ukraine Recovery Conference, qui s'est tenue à Lugano en juillet



Matteo Cocchi

Diplômé en droit à l'université de Bâle en 1999, Matteo Cocchi a obtenu en 2001 le diplôme fédéral d'officier professionnel de l'armée suisse à l'École militaire supérieure de l'ETH de Zurich. En 2008, il a suivi les cours d'état-major général I et II auprès de l'École d'état-major général de l'armée suisse. De 2001 à 2011, il a poursuivi une carrière militaire en tant qu'officier professionnel dans diverses fonctions, atteignant le grade de major EMG. Depuis 2011, il est commandant de la police cantonale tessinoise, avec le grade de colonel. Au sein du CCPCS, de 2013 à 2024, il a été vice-président, responsable des questions de déploiement de la police de sécurité et membre des comités de doctrine/éducation et des opérations, ainsi que représentant dans le groupe de travail «ATLAS» de l'UE et directeur du cours SIU au sein de l'ISP.

2022, mais aussi à la Conférence sur la paix en Ukraine, organisée dans le canton de Nidwald en juin 2024. À cela s'ajoute le WEF de Davos, qui nécessite de plus en plus de policiers et de militaires, notamment en raison de la précarité actuelle de la situation internationale. Selon vous, la politique met-elle suffisamment de moyens à la disposition de la police et de l'armée pour faire face à ces événements exceptionnels ou pourrait-elle en faire plus ?

La gestion d'événements extraordinaires et d'événements internationaux nécessite un engagement accru des forces de sécurité. Le système éprouvé des interventions IKAPOL a prouvé son efficacité, précisément parce qu'il permet de réagir à temps en envoyant des forces en cas de besoin.

Compte tenu de l'évolution constante du contexte de la sécurité intérieure, de plus en plus influencé par les décisions politiques (par exemple l'organisation d'événements de portée internationale) et par ce qui se passe dans les pays voisins, pensez-vous que le système policier suisse, tel qu'il est organisé, répond encore aux besoins de la sécurité intérieure et est suffisamment dynamique pour s'adapter aux besoins croissants et aux nouvelles formes de criminalité nationale et internationale ?

Le système de police suisse s'est révélé solide et fiable, mais il doit continuer à s'adapter aux nouvelles menaces. L'évolution de la criminalité exige une plus grande flexibilité opérationnelle et une meilleure coopération entre les différents acteurs de la sécurité.

« Le système éprouvé des interventions IKAPOL a prouvé son efficacité. »

Par cet entretien, vous avez l'occasion de toucher tous les membres de la FSFP ainsi que de nombreux lecteurs du monde politique et du secteur de la sécurité, quel message souhaitez-vous leur transmettre, notamment en ce qui concerne les différents thèmes abordés dans cette interview et qui vous tiennent certainement à cœur ?

S'engager dans la sécurité d'un point de vue professionnel exige engagement et dévouement. Même si les perspectives pour l'avenir proche ne sont pas les meilleures, je suis sûr que ceux qui choisissent cette profession le font avec le bon engagement et sont conscients des difficultés que cela implique. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour remercier les femmes et les hommes qui, en Suisse, s'engagent à assurer une sécurité que beaucoup nous envient à l'étranger. ←

Les réponses aux questions de l'interview représentent l'opinion de la personne interviewée et pas nécessairement celle de la FSFP.

¹ *Les tâches de la police de sécurité englobent de nombreuses activités policières qui visent à identifier et à prévenir des menaces concrètes pour la sécurité et l'ordre public, ainsi qu'à remédier à des perturbations. Dans l'exercice de ces missions, la police porte assistance aux personnes dont la vie ou l'intégrité physique est menacée, prend des mesures immédiates en cas d'événements exceptionnels, assure la protection de la sécurité dans l'espace public, la circulation routière et sur les voies et cours d'eau publics. Enfin, la police peut mener des actions de prévention dans les commissariats existants afin de renforcer la sécurité.*

² *ATLAS rassemble les unités spéciales d'intervention des forces de police des États membres. Il est basé au Centre européen de lutte contre le terrorisme d'Europol à La Haye/NL. Il assure une réponse immédiate aux situations de crise affectant la sécurité européenne, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. 31 pays y participent avec 38 unités d'intervention, dont la Suisse.*